



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Saint-Junien, le 24 juin 2025.

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
2 place Auguste-Roche
87200 Saint-Junien

Objet : ordre du jour du prochain conseil municipal

Monsieur le Maire,

Notre groupe souhaiterait inscrire deux points à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 26 juin prochain, à savoir :

- démolition de la ferme Délías ;
- motion relative à la proposition de loi Duplomb (projet de texte ci-joint).

Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Les membres du groupe « Énergie citoyenne – Écologie Solidarité Démocratie »,

*Yoann Balestrat, Frank Bernard, Corinne Guillot,
Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud*

Motion relative à la proposition de loi Duplomb

Proposée par le groupe Énergie citoyenne

Vu la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur dont le premier signataire est le sénateur Duplomb ;

Considérant que cette proposition de loi vise notamment à développer les élevages industriels, à faciliter la création de mégabassines et à réautoriser l'utilisation de néonicotinoïdes, pesticides extrêmement dangereux ;

Considérant, au regard des études scientifiques, que les dispositions prévues porteraient atteinte de manière grave à l'environnement et à la santé publique ;

Considérant que, contrairement à son intitulé, ce texte ne répond nullement aux problèmes rencontrés par le monde agricole, à savoir la concurrence déloyale et l'absence de revenus dignes ;

Considérant le détournement de procédure inédit ayant conduit les députés favorables à cette proposition de loi à adopter le 26 mai dernier une motion de rejet afin d'échapper au débat dans l'hémicycle ;

Considérant l'adoption par le conseil municipal de Saint-Junien, le 1^{er} octobre 2015 puis le 17 septembre 2020, de deux vœux marquant l'opposition de la commune aux néonicotinoïdes ;

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son opposition à la proposition de loi Duplomb et réaffirme tout particulièrement son opposition à la réintroduction de néonicotinoïdes ;
- Regrette l'absence de débat sur ce texte ;
- Appelle les parlementaires à voter contre cette proposition de loi ;
- Soutient les associations et les citoyens qui se mobilisent contre les dispositions contenues dans ce texte ;
- Souhaite que de vraies mesures d'accompagnement des agriculteurs permettant de changer de modèle agricole soient mises en place.